

AVIS AU PUBLIC

Aménagement communal et développement urbain

Tuntange, le 28 octobre 2024

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi de **la troisième modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier – nouveau quartier (PAP-NQ) «Lëtschert» concernant des fonds sis à Boevange-sur-Attert**, élaboré par le bureau **élaborée par le bureau Zilmpla S.à r.l. pour le compte de l'Administration communale Helperknapp.**

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours, soit du **29 octobre 2024 au 28 novembre 2024 inclus au service technique de la commune Helperknapp** où le public pourra en prendre connaissance avec **prise de rendez-vous au préalable.**

Le projet est également publié sous forme électronique sur le site internet de la commune (www.helperknapp.lu – Actualités). Seules les pièces déposées au service technique de la commune Helperknapp font foi.

Endéans ce délai les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées **par écrit** au collège des bourgmestre et échevins.

le Bourgmestre,
MANGEN Paul



le Secrétaire,
SCHEIDWEILER Jeff

